

Compte-rendu de « l'instance interministérielle de dialogue sur la réforme territoriale de l'État » du 12 mai 2015 concernant les régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Présents :

OS : FO, CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CGC

Représentant de l'État :

- Préfet de région Aquitaine – Préfigurateur ALPC : Pierre Dartout
- ARS : Anne-Marie De Cal
- MICORE (mission interministérielle de coordination de la réforme de l'État) J-Christophe Villemaud
- Directeur de projet réforme territoriale de l'État – Benoit Bonnefoi
- Rectorat : SG Michèle Joliat
- PFRH (plate forme RH) Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Introduction du Préfet :

Missions du Préfet préfigurateur :

- Comment l'État va se réorganiser :
 - Propositions du Préfet remontées le 30/06 et discutées au niveau national en interministériel et validation
- Faisabilité en septembre
 - adaptation des textes et procédures de mise en oeuvre
- 1er janvier 2016 => cadres juridiques et financiers de la nouvelle organisation

Pourquoi ?

- Régions regroupées : cadre territorial plus grand pour mieux mutualiser, l'État doit s'adapter.

Comment le Préfet aborde l'exercice :

- le Préfet a une commande globale, ne pourra être respectée que si il y a une analyse et que les réponses sont données. Il faut une analyse géographique et économique de nos territoires. Il n'y pas de modèle précis, pas de préjugé (sur les DR, ...), il faut travailler en concertation (élus des territoires : 3 présidents de régions, les maires, les présidents d'agglo.)
- Il faut une concertation avec le fonctionnaire. L'instance d'aujourd'hui est une instance informelle qui ne se substitue pas aux organismes paritaires, c'est un premier contact.
- **Les objectifs sont dans la lettre de mission du Gouvernement. C'est la même démarche pour les rectorats et les ARS.**

Objectifs fixés par la lettre de mission du Gouvernement :

- 1) Nécessité d'équilibre territorial :
 - aucun territoire de pénalisé => consultation des élus : chef lieu provisoire Bordeaux
 - Les deux autres chefs lieux ne doivent pas être défavorisés : toutes les DR ne seront pas dans le chef lieu (possibilité de pôle de compétences pour l'ensemble de la région, à Poitiers ou à Limoges)
- 2) Système efficace pour répondre aux demandes des citoyens :
 - Fonctionnement différents des services depuis 15 ans (numérique)

Objectif territorial efficace. **Les propositions du Préfet respecteront les deux objectifs.**

Où en est le Préfet à ce jour :

Le préfet, conformément à la circulaire du 18 février, a collecté auprès des deux autres Préfets le 30 avril, les diagnostics des régions actuelles.

La semaine dernière le préfet a rencontré les directeurs régionaux de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Reste à faire :

Le préfet souhaite nous réunir à nouveau, le 28 mai, pour présenter le diagnostic territorial de la grande région (**seulement présenté, sans remise de documents**).

Pour FO cette présentation en amont de la rencontre avec les élus, ne fait pas illusion.

A son initiative il rencontrera les grands élus (présidents de régions, élus grosses agglos) à Poitiers le 29 mai et Limoges le 5 juin. Il ouvre la porte aux organisations syndicales.

Il organisera deux CAR (Comité d'administration régionale) avec les 11 autres préfets, les 3 directeurs ARS, les 3 recteurs, les 3 directeurs des finances publiques, les opérateurs (INSEE, ADEME et Pôle emploi).

Nouvelle rencontre avec les OS le 20 juin, pour présenter les propositions validées. (compétences rares, besoins de convergence des procédures, besoins selon les départements, besoins des grandes villes (La Rochelle, Pau, Bayonne), besoins des villes moyennes (Angoulême, Brive, Niort, Mont de Marsan, ...)

Les besoins de politiques publiques ne sont pas les mêmes en terme d'offre de service.

Cette réorganisation doit permettre d'être globalement plus efficace, n'impacte que les directions régionales des services de l'État mais pas les directions départementales qui elles doivent être renforcées. Demande de proximité valorisée par le gouvernement.

Le Préfet donne une grande importance à la concertation avec les OS. La même démarche sera organisée pour les rectorats et ARS.

Le 13 mai le directeur régional préfigurateur de l'ARS rencontre les OS.

Le préfet donne la parole à la salle.

Lecture de la déclaration FORCE OUVRIERE, voir pièce jointe.

Déclarations des autres OS : UNSA, solidaires

Prise de parole libre, sans déclarations formalisées : CFDT, CGT, CGC, FSU

Réponses du Préfet :

Il souhaite que les CT des DR se tiennent avant le 20 juin. Il ouvre la possibilité de réunir les CT ministériel régionaux, de façon conjointe.

Aux demandes de certaines OS, il est prêt à les recevoir individuellement dans le périmètre de la grande région.

Il rappelle que c'est une concertation et non une négociation.

En réponse à la CGT, concernant la consultation la plus large possible des salariés, le préfet y est favorable, en faisant le parallèle avec la consultation lors de la démarche de simplification des démarches administratives.

Les 3 DRFIP ne sont pas concernées car leur action est principalement départementale.

Les préfetures ne sont pas concernées par la réorganisation mais ne sont pas en dehors dans le cadre des relations avec le niveau régional. (*C'est le qui fait quoi, à quel niveau ?*)

Dans le cadre de l'équilibre territorial, et de l'inquiétude des grandes villes (Poitiers et Limoges), tout ne va pas être centralisé à Bordeaux.

Après la phase de validation et de faisabilité, une période de 3 ans (1er janvier 2016 au 31/12/2018) sera l'occasion d'ajuster les organigrammes (ajustement fonctionnel). Il estime que cette tâche sera facilitée par le nombre important de départ en retraite pendant cette période.

Pour FO en clair, le Préfet met en œuvre sa lettre de mission et rien que sa lettre ; et reste attentif à toutes propositions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Les co-gestionnaires de tous poils n'ont pas manqués d'apporter leurs propositions (CGT, CFDT, FSU, UNSA).

Pour FORCE OUVRIERE l'objet de notre présence était d'affirmer notre position et revendications au travers de la déclaration, mais en aucun cas d'entrer dans une étroite collaboration avec les autorités de l'État.

***Le coordonnateur Poitou-Charentes
Jean-Noël RAULT***

***Pour le coordonnateur Aquitaine
Philippe Mano***